



Mise aux enchères de maison suite à une dette bancaire

Par Bibiche59

Bonjour,

Je suis donateur, avec mon ex-mari, depuis 1990, d'une maison en faveur de nos deux enfants qui en ont aussi l'usufruit.

Mon ex-mari et moi avons contresigné une hypothèque (avec mes enfants : entiers propriétaires) en 2008. Il faut expliquer que mon ex-mari y vit avec sa nouvelle épouse et il avait besoin d'argent pour agrandir la maison.

Depuis 2008 il n'a jamais remboursé l'emprunt relatif à cette hypothèque. La famille s'est déchirée depuis bien longtemps et les enfants et moi n'avons plus de nouvelles du père.

Il est passé en jugement pour la dette qu'il devrait rembourser à la banque, il a perdu après plusieurs appels.

Il vient de nous apprendre, par sms, que la maison serait vendue aux enchères par la banque dès septembre prochain.

Or, mes enfants n'ont jamais reçu un seul courrier de la banque et pourtant ils sont les uniques propriétaires. La banque ne les a jamais avertis que l'emprunt n'avait jamais été remboursé.

Je comprends bien que la banque ne puisse pas les joindre puisque leur adresse n'est pas connue ni d'elle-même, ni de leur père...

Que peuvent-ils faire ? Officiellement, puisqu'il n'y a plus de dialogue avec leur père, mes enfants ne connaissent même pas ni le nom, ni l'adresse de la banque. Même le Notaire à l'origine de la donation et de l'hypothèque n'a jamais cherché à les contacter.

La banque aurait-elle le droit de vendre la maison aux enchères rien que parce qu'un donateur sur les deux a fait des dettes ? sans envoyer un seul courrier aux propriétaires et les mettre au courant de la situation ?

J'attends de vos nouvelles, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement, Bibiche et ses deux enfants.